

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	19 (1931)
Heft:	348
Artikel:	La IVe Journée des femmes vaudoises : (27 janvier 1931)
Autor:	S.B.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-260170

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Clichés Mouvement Féministe

Mme S. GLATTI (Zurich)

Présidente de la Commission d'études pour le Fonds de la Saffa ; présidente de la Commission des lois de l'Alliance des Sociétés féminines suisses.

et ronge comme un chancier un pays après l'autre. Un remède, ou plutôt une atténuation au mal, sous la forme toujours encourageante d'une assurance. Nous sommes d'ailleurs en retard à Genève dans ce domaine, car nombre de pays, et presque tous les cantons suisses, ont déjà réalisé ou sont en train de réaliser cette assurance-chômage, qui, payant au chômeur assuré une partie de son salaire ne lui fait pas l'aumône, mais l'aide à traverser une période pénible de crise économique. Entendons-nous en parlant de retard: il existe chez nous, depuis 1925, une loi sur l'assurance-chômage, qui paie des prestations variant du 50 au 60 % du salaire pendant une période de 90 jours; seulement, il en est de cette assurance comme de l'assurance-maladie, qui, lorsqu'elle n'est pas obligatoire, n'atteint qu'une partie minimale de ceux qui en ont le plus urgent besoin. C'est donc une assurance obligatoire contre le chômage que l'on nous propose maintenant, et qui, englobant environ 40.000 travailleurs, hommes et femmes, entre 18 et 65 ans, leur laissera le choix de s'assurer, soit à des caisses autonomes professionnelles, comme il en existe déjà, soit à la caisse publique qu'il deviendra nécessaire d'instituer à côté d'elles. La place nous manque malheureusement pour exposer le fonctionnement de cette loi nouvelle, qui notamment ouvre des perspectives intéressantes à certaines formes de chômage féminin (dans les industries saisonnières de la mode et de la couture, par exemple, ou encore dans le professorat libre), perspectives qui ont été discutées lors de la dernière réunion de l'Association genevoise pour le Suffrage avec M. Schonau, député, l'un des principaux protagonistes de cette assurance. Une preuve de plus que ces « questions politiques arides », si fort « au-dessus de nos intelligences féminines », sont, bien souvent, des problèmes d'un intérêt tout aussi direct pour des femmes, parce qu'elles touchent à leur gagne-pain, que pour cer-

fants qui lui tombaient du ciel par une voie détournée. Mais elle fit tout son devoir, on peut l'imaginer sans peine.

Le ménage est riche, très riche même, et le bon Lewes, toujours gai comme un pinson, toujours pas mal excentrique et toujours aux petits soins pour sa « *Madonna* », semble oublier et faire oublier aux autres sa position délicate d'homme vivant de l'argent d'une femme. Dans le fond, c'est lui qui a fait les plus grands sacrifices dans ce ménage: il a renoncé à ses propres travaux littéraires, et son temps et ses pensées même ne lui appartiennent plus. *Little Pater* — c'est son surnom affectueux — écrit peu, et ses ouvrages scientifiques ne lui rapportent ni grand gain ni grande renommée. Son cœur si aimant est dévoué à celle qui, maintenant, est à l'apogée du génie et de la gloire. « Dans ses trois grandes œuvres pathétiques, Marian a versé le meilleur de son cœur, le suc de son âme fervente. Ce triptyque grandiose est tout imprégné de piété, car la libre-penseuse est devenue profondément mystique. Avec Renan elle pourrait dire: Je sens que ma vie est gouvernée par une foi que je n'ai plus. » (E. et G. Romieu.)

Dès lors commence le déclin littéraire. *Romola*, roman fabriqué en courant les bibliothèques de Florence pour se documenter sur Savonarole et la vie florentine de la fin du XV^e siècle, fut si difficilement écrit, que l'auteur parle dans ses lettres de cette *Romola* de cauchemar. « C'est bien simple, ajoute-t-elle, je commençai ce roman encore jeune, je l'achevai vieille femme. » Elle souffre de

tains politiciens qui prétendent en garder à eux seuls le monopole.¹

J. GUEYRAUD.

II. En Suisse...

... Non, ma chère, je te dis que je n'irai pas. Depuis que nous votons, on ne nous a jamais rien demandé d'aussi ridicule!

— Ridicule, pourquoi?

— C'est ridicule à mes yeux de déranger tous les électeurs et électrices dans le seul but d'obliger tous les fonctionnaires fédéraux, les membres de l'Assemblée fédérale et d'autres personnes officielles à refuser toute pension, titre, présent, ou décoration offerts par un gouvernement étranger.

— Tu ne sais donc pas que des cadeaux obligent?

— Oui, mais celui qui se plaint à les accepter ne transformera pas sa mentalité parce que la Constitution aura décousu son petit bout de ruban!

— Mais tu te souviens bien que l'article 12 de la Constitution fédérale, celui qu'on voudrait nous faire remplacer, interdisait les présents et décorations de l'étranger, cela pour mettre définitivement fin au service à l'étranger des citoyens suisses, et à l'influence financière d'autres pays chez nous. Il y a donc à la base de cette mesure l'intérêt historique de sauvegarder notre neutralité et notre indépendance suisse. C'est même aux Vaudois que nous devons cette interdiction des décorations dans la Constitution de 1848!

— Alors, pourquoi ne pas s'en tenir là?

— Parce qu'un comité d'initiative, voyant que depuis quelques années les décorations étrangères pleuvaient abondamment sur des Suisses avec et sans mérite, et voulant nettoyer notre pays à grands coups de balai, a réuni 75.000 signatures demandant même d'enlever leurs droits politiques aux simples citoyens qui accepteraient ces biens-faits-là.

— Bravo! puisque les décorés sont presque exclusivement des hommes, cela nous assure une forte majorité féminine!

— Tu n'es pas sérieuse. L'Assemblée fédérale, trouvant que l'initiative allait trop loin, propose aujourd'hui un contre-projet, qui étend la défense de l'art. 12, non pas à tous les citoyens suisses, mais aux membres des gouvernements et des assemblées législatives des cantons. La sanction d'une acceptation serait la perte de la fonction ou du mandat, soit fédéral, soit cantonal.

— Alors, tu consens à reviser ta Constitution pour si peu?

— Je préfère le contre-projet fédéral à l'initiative. Quoique retirée pour l'instant, elle reparaitrait certainement sous une forme ou sous une autre, si on refuse maintenant cette petite concession. Je voterai donc oui.

— Moi, je m'abstiendrai, et je continuerai à mépriser ceux qui n'accordent de valeur à une œuvre ou à une action qu'à partir du moment où elle aura été distinguée par une décoration étrangère.

A. LEUCH.

¹ Celles de nos lectrices qui voudraient plus de détails n'auront qu'à se reporter à l'analyse de la loi qu'ont publiée les principaux quotidiens, ou encore à en chercher le texte dans la papperasse électorale que n'ont pas manqué de recevoir ces jours leur mari ou leur fils.

N. D. L. R. — Nous regrettons vivement de ne pas pouvoir, à la suite de circonstances indépendantes de notre volonté, publier ici un troisième article sur la votation cantonale vaudoise (représentation proportionnelle), qui a été également des 7 et 8 février.

De-ci, De-là...**Le jardinage, carrière féminine.**

On nous prie d'attirer l'attention de nos lectrices genevoises, soit jeunes filles cherchant une carrière, soit mères de famille préoccupées de l'avenir de leurs filles, sur la causeuse que fera à l'Union des Femmes de Genève, le 19 février, Mme Jeanne de la Rive, directrice-fondatrice de l'Ecole d'horticulture de la Corbière. Le *Mouvement*, qui dès ses débuts, a recommandé la carrière de jardinier aux jeunes filles, ne peut que se faire un plaisir d'ammoncer cette conférence.

Conseil International des Femmes.

A la suite d'une votation par correspondance, il a été décidé, à une forte majorité, de transférer de Londres à Paris le siège du Conseil International des Femmes. La nouvelle adresse de ses bureaux est maintenant: rue St-Georges, 49, Paris (IX). La nouvelle Secrétaire administrative, Mme van Veen (Hollande), est déjà en fonctions, à Paris, et Mme Avril de Sainte-Croix, première vice-présidente, a assumé la surveillance des nouveaux bureaux.

Distinction.

On annonce de Paris que la Comtesse de Noailles a été faite commandeur de la Légion d'honneur. C'est la première fois, sauf erreur, que cette distinction est attribuée à une femme.

Les Femmes et la Société des Nations**Le remplacement de Dame Rachel Crowdy**

Malgré les bruits qui couraient sous le manteau, lorsque nous avons publié notre dernier article sur le départ de la seule femme chef de Section au Secrétariat, nous avons attendu la ratification officielle par le Conseil de la S. d. N. de la nomination faite par le Secrétaire général pour informer nos lecteurs du recul au point de vue féministe que marque cette nomination: le poste de Dame Rachel, transformé en poste de directeur de Section, a été confié à un homme.

En effet, contrairement à la décision prise par la dernière Assemblée de séparer la Section des questions sociales et du trafic de l'opium en deux Sections distinctes, chacune avec un chef de Section, le Secrétaire général a estimé préférable un autre arrangement qui grouperait les deux Sections sous un seul directeur. Et malgré l'article 7 du Pacte, qui assure l'égalité entre hommes et femmes à tous les postes de la S. d. N., il a appelé à ce poste de directeur un homme, M. Eckstrand (Norvège). Nous sommes certaines que ce dernier est absolument qualifié pour la tâche nouvelle et lourde qui lui incombe, mais nous tenons à exprimer ici nos plus vifs regrets de ce que soit perdu pour les femmes un poste dont Dame Rachel avait montré — nous l'avons dit il y a quinze jours — toute la valeur aux mains d'une femme.

E. GD.

La seule occupation consiste alors à passer au crible les journaux avant de les laisser lire par Marian. Car la pauvre femme ne peut plus supporter qu'on parle d'elle; elle souffre en lisant les articles favorables, parce que, à son gré, les louanges ne tombent jamais juste, et elle est déchirée par les critiques, même par les moins sévères. Et pourtant, Dieu sait si elle a la plume acerbe quand il s'agit de l'œuvre d'autrui!

JEANNE VUILLOMIENET.

(La fin au prochain numéro.)

Notre Bibliothèque

VLADIMIR SENINOW: *La tragédie des enfants abandonnés en Russie*. (1 vol., en allemand. Orell-Füssli Zurich et Leipzig, 1930.)

C'est une image terrifiante que celle qui se déroule devant les yeux du lecteur, de la misère de ces « Besprisornys », c'est-à-dire de ces enfants sans feu ni lieu. Et c'est par centaines de milliers que des troupes de ces enfants parcourent les étendues immenses de la Russie! Ce livre apporte des faits dans toute leur sécheresse, qui, étant empruntés exclusivement à une documentation soviétique, en sont d'autant plus saisissants, parce que tout enjolivement romanesque est absolument évité. Et ces faits sont bien de nature à éveiller l'intérêt et la pitié du monde entier pour ces malheureux enfants, affamés, dévoués, misérables, affligés de tous les vices et de toutes les maladies. C'est d'ailleurs ce que veut l'auteur, qui, par pitié pour ces pauvres créatures, tient à attirer sur eux l'attention générale, tout en évi-

La IV^e Journée des Femmes vaudoises

(27 janvier 1931.)

Même décor: salle des XXII Cantons du Buffet de la Gare de Lausanne; mêmes présidences: Mme Courvoisier pour la Fédération des Unions de Femmes, Mme Widmer-Curtat pour l'Association des Vaudoises; même assistance, un peu clairsemée par la grippe et la neige, où l'on trouve des visages amis, représentant tous les districts du canton; même cordialité, même entrain, même séries qui n'exclut pas la gaîté.

Le sujet cette année, était la *protection de l'enfance malheureuse*. Mme Linette Comte, avocate à Lausanne, secrétaire de la Fédération des Unions de Femmes, montre ce que l'Etat de Vaud fait pour venir en aide à l'enfant malheureux, au moyen du Service de l'Enfance, des justices de paix, qui interviennent, — beaucoup trop lentement, — dans les ménages, en relevant les enfants maltraités, de la loi sur la surveillance des enfants placés, dite loi Dind, parce qu'elle est due aux efforts de Mme Charlotte Olivier! Cette protection ne s'étend qu'aux enfants âgés de moins de 8 ans, ce qui est une erreur, et s'exerce au moyen de 209 inspectrices. Mme Comte préconise l'institution d'un office cantonal de tutelles, avec des tuteurs professionnels; on ne peut plus exiger d'hommes et de femmes le travail supplémentaire que réclame une tutelle.

La femme prenant une part toujours plus grande à la protection de l'enfance, il faut souhaiter que vienne le jour où elle pourra collaborer efficacement à l'élaboration des lois qui codifient cette protection.

Le fonctionnement des tribunaux d'enfants, comme moderne, a été exposé par Mme A. Leuch, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin, qui a montré ce qui se fait ailleurs, analysé les prescriptions du projet de code pénal fédéral, copiées par la loi vaudoise en préparation, et montré combien est utile, nécessaire, indispensable, la collaboration des femmes, juristes ou non, au bon fonctionnement de ces tribunaux; elles sont toutes désignées pour se livrer à l'enquête et pour appliquer le jugement, pour exercer la liberté sous surveillance laissée au jeune délinquant.

En séance de relevé, sous le titre *Ce que la femme veut*, Mme Gillabert-Randin (Moudon) a résumé l'activité de la Commission agricole féminine, qui a consacré sa campagne de 1930 à la confection de confitures qu'on s'arrache, qu'on vend au Comptoir suisse. Tout cela a été accompli sans capital, sans ressources; seuls l'enthousiasme, la foi le travail ont permis ce nouveau miracle. La Commission nourrit de vastes projets; elle soustraira à la porriture ou à la distillation des quinqua de fruits, en créant deux centres confituriers: Puidoux et Morges, avec un local idoine et une cuisinière experte. Elle ne cesse de recommander la spécialisation dans la culture des légumes et de conseiller aux paysannes, surtout à celles qui sont isolées, loin des marchés, de se grouper pour trouver un débouché facile, fidèle et rémunératrice à leurs produits.

Les divers Congrès de paysannes auxquelles Mme Gillabert-Randin a assisté, la création, un peu partout, de groupements de productrices, montrent que le mouvement est profond et général; les paysannes se groupent, s'organisent, s'endent, perfectionnent leurs cultures et leurs méthodes, elles deviennent une force avec quoi il faudra compter dorénavant. Une force aussi qui

tant — quoique il soit nettement antibolchéviste — les considérations d'ordre politique. Et il est évident que le fait que le régime actuel n'ait jusqu'à présent pas réussi à faire grand' chose pour ces malheureuses petites victimes, n'est pas un élément à son avantage. La presse soviétique elle-même s'en est indignée, puisqu'on peut y lire des phrases comme celles-ci: « C'est une honte, tant pour le régime actuel que pour chaque citoyen, que l'existence de ces enfants abandonnés, porteurs de tous les vices moraux et de toutes les tares physiques, qui sont les victimes innocentes de nos bouleversements historiques. Leur vue devrait être constamment devant nos yeux, comme un reproche vivant. »

(Traduction française.) E. V.-A.

* * *

Publications de la Saffa. — L'Office suisse des Professions féminines (Schanzengraben, 29, Zurich) nous prie d'informer nos lecteurs qu'il possède encore un certain nombre des monographies de la Saffa (*La femme suisse dans les beaux-arts, la littérature, les sciences, le travail social, etc., etc.*), et que, pour en faciliter l'accès, il a décidé d'abaisser leur prix de vente à 1 franc l'exemplaire.

Nous attrirons à ce sujet tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur la suite de des monographies en langue française, due à la plume de notre collaboratrice, Mme Marg. Evard: *La femme suisse éducative dans la famille, l'école et la société*, en engageant vivement tous ceux qui ne possèdent pas encore cette belle étude à profiter de cette occasion pour se la procurer.

s'emploiera utilement contre la désertion des campagnes.

Des fleurs, des drapeaux, de la musique, des vers, un fragment de Ramuz exaltant l'effort, même s'il ne paie pas, ont contribué à la réussite de cette assemblée de femmes de bonne volonté cherchant à multiplier les prises de contact entre paysannes et citadines. Ce but est pleinement atteint.

S. B.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Commission d'Education nationale

Janvier 1931.

Mesdames les Présidentes,
Mesdames et chères Alliées,

Comme il vous en souvient, notre Commission d'Education émit un *vœu* dans notre 29^e Assemblée générale de Davos (4-5 octobre 1930), vœu adopté par le Comité de l'Alliance et approuvé avec enthousiasme par les déléguées et personnes présentes.

Il s'agit d'intéresser, pendant la période d'hiver, toutes les Sociétés affiliées à l'étude d'un problème d'éducation présentant un intérêt général, soit pour l'éducation féminine spécialement, soit pour celle des garçons et des filles indistinctement. La Commission elle-même devrait avoir étudié soigneusement le sujet, au cours de l'exercice précédent, de manière à pouvoir offrir aux Sociétés qui en feraient la demande une documentation *ad hoc*, des articles de presse, une liste de conférencières disposées à se déplacer et à répondre à toute demande relative aux questions à l'étude.

De par une action d'ensemble ainsi concertée et poursuivie avec persévérance, nous arriverons sans doute à exercer une influence réelle sur l'opinion publique en matière d'éducation. Si cela avait pu avoir lieu depuis la fondation de l'Alliance, dès 1899, non pas occasionnellement comme ce fut le cas en 1915-18 à propos d'éducation nationale, ou en 1927 pour préparer à la Saffa le Groupe IX, quelle n'aurait pas été la portée de cet effort conjugué d'un nombre croissant de groupements en 30 années! Notre présidente-fondatrice, Mme E. Pieczynska, le savait lorsqu'elle affirmait, en 1920, à l'Assemblée de Saint-Gall: «Toutes les sociétés de femmes — à côté «de leurs buts spéciaux — doivent considérer la «cause de l'éducation comme la leur, surtout celle «de l'éducation des jeunes filles. Aucune n'a le «droit de dire: cela ne me regarde pas. En effet, «Mesdames, cette cause, c'est celle de tout l'avenir national.»

Après deux mois de travail d'organisation, la Commission d'Education propose donc, comme thème d'entretien aux groupements qui y porteront intérêt, celui de *l'éducation dans la famille*, sous l'un ou l'autre de ses aspects et, en particulier, sous l'angle de *Ce que peuvent les parents dans la famille actuellement*; leurs résultats, éducatifs, leur idéal, leurs difficultés et leurs joies... En vertu de la splendide autonomie de l'Alliance, chaque Société trouvera dans son sein quelques personnes spécialement qualifiées pour entraîner la discussion: mères de famille, éducatrices de carrière, et agentes des œuvres de protection de l'enfance et de l'adolescence mettront leurs expériences en commun, pour le plus grand intérêt de l'éducation en général et de l'éducation dans la famille plus particulièrement.

Certaines Associations préfèrent peut-être faire appel à des collaborateurs du dehors. Les démarches de notre Commission ont abouti de manière réjouissante: nous publions ci-dessous une liste de conférencières et conférenciers qui consentent à traiter ces sujets à divers points de vue et qui représentent nos trois langues nationales. On pourra s'adresser à eux directement, ou d'abord à Mme E. Serment, présidente de la Commission d'Education (Le Mont s/Lausanne), pour connaître leurs adresses, leurs spécialisations et les modalités de voyage (frais de voyage, plus cachet éventuel). Cette liste sera augmentée sous peu de nouvelles adhésions, publiées les semaines prochaines; toute suggestion qui nous parviendrait encore sera la très bienvenue.

1. En langue française:

M. Albert MALICHE, Dr. ès lettres, professeur à l'Université de Genève (6, rue Henri-Mussard).

Adolphe FERRIÈRE, Dr. en sociologie, professeur à l'Université de Genève (10, chemin Pescier, Champel-Genève).

Maurice VEILLARD, Dr. en droit, directeur du Secrétariat romand H.S.M. (2, Grand-Pont, Lausanne).

Edouard LAROVOIRE, directeur d'écoles, président de Pro Familia Genève (17, rue Tronchin).

Mmes MARIA BOSCHETTI-ALBERTI, du Comité international des Ecoles nouvelles, Ecole sereine, Agno (Tessin).

TREUB-CORNAY, Faouig (Vaud). MOREILLON-BORNAUD, Lausanne.

GILBERT-RANDIN, Fontana II, Montétan-Lausanne.

Sophie JOHANNOT-VERNET, 10, Bourg-de-Four, Genève.

Verena PFENNINGER, 147, rue Léopold-Robert, La Chaux-de-Fonds.

Ketty von ALLMEN, Moulin de la Reine Berthe, Saint-Imier, Jura bernois.
Elisa SERMENT, prés. de la Comm. d'Education nationale, Le Mont s/Lausanne.
Marguerite EVARD, Dr. ès lettres, vice-prés. id., 37, rue Daniel-Jeanrichard, Le Locle.

2. En langue italienne:

Mmes BOSCHETTI-ALBERTI, Ecole sereine, Agno, Tessin.

Ines BOLLA, directrice de l'Ecole professionnelle féminine, Lugano.

3. En langue allemande:

Mmes J. LUTZ, ménède du «Kantonale Kindergartenhaus Stansburg, Zurich.

Hedwig BLEULER-WASER, Dr. phil., «Mühligen», Zollikon, canton de Zurich.

M. STECKER-LENGENHAGER, auteur de tant de beaux ouvrages, Kusnacht, canton de Zurich.

Helene JEZLER, institutrice, membre de la Commission d'Education nationale, 90, St. Johanniskirche, Bâle.

Helen KOPP, Frauenschule und Kinderheim Sonnegg, Ebnet-Kappel, Toggenburg.

Ernestine WERDER, Dr. phil., membre de la Commission d'Education de l'Association suisse pour la S. d. N., 8, Grossmünsterplatz, Zurich.

D'autres concours nous ont été promis pour 1932. Beaucoup de hautes personnalités suisses ne font que différer leur collaboration. Une grande bienveillance est témoignée par toutes les réponses, même négatives, à notre campagne, qui ne peut manquer d'être fructueuse.

Et non seulement ces personnes collaboreront par la parole, mais beaucoup le feront aussi par la plume; la plupart des noms cités et nombre d'autres, parmi lesquels des journalistes bien connus: Mme Elisabeth Zellweger, ancienne présidente de l'Alliance, Mme T. Combe, Mmes Marguerite Daepen, Berthe Pfenniger, André Kurz, etc., représentant une quarantaine de grands journaux et de multiples périodiques en nos trois langues.

Notre vice-présidente, Mme Marguerite Evard, centralisera tout le service de presse, sollicitant des articles, exposant nos directives, recueillant une documentation que voudront bien faire connaître nos deux organes officiels de l'Alliance, *le Schweizer Frauenblatt* et *le Mouvement Féministe*, que nous remercions déjà bien sincèrement. On pourra aussi demander à Mme Evard des articles déjà parus à reproduire dans une autre région, ou des documents pour éclairer des travaux en ces matières.

Et maintenant, il ne nous reste plus qu'à souhaiter la réalisation de notre *vœu*. Puisse-t-il être soutenu du bel enthousiasme qui anime la Commission depuis l'émission de cette idée! L'hiver 1931 nous permettra un essai, timide peut-être en certains lieux, mais qui méritera d'être connu. Un échange de vues à l'Assemblée de Vevey, en automne 1931, sur les expériences faites nous permettra de pousser plus activement nos recherches et de mettre plus de méthode dans la documentation. Nous remercions à l'avance toutes les bonnes volontés qui tenteront quelque chose en cette voie, et nous vous adressons, Mesdames et chères collabotarices, nos souhaits de succès, nos remerciements pour votre confiance et nos hommages très respectueux.

Mon attention a été attirée sur un article paru dans le *Mouvement Féministe*, et j'ai pu en obtenir un exemplaire du 4 octobre 1930.

Quoique nous soyons maintenant en janvier 1931, j'espère que vous voudrez bien accorder la place nécessaire pour rectifier un rapport erroné qui a été donné en octobre.

Il n'est pas dans mes intentions de discuter dans cette lettre avec les personnes qui n'acceptent pas ou ne croient pas au traité de l'égalité des droits; mais on indique de façon positive que certains noms ont été ajoutés à l'*Equal Rights International* sans le consentement des personnes en question. Or, en ma qualité de première Présidente de l'*Equal Rights International* et de Secrétaire internationale du *Six Points Group*, qui a fait le travail préliminaire pour former l'*Equal Rights International*, je dois absolument nier ce qui a été avancé là.

Notre quartier général renseignera en tout temps volontiers le *Mouvement Féministe* sur tout ce qui concerne notre idéal, notre travail, notre constitution, etc.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.

HELEN A. ARCHADE.

Dont acte. Sans doute, les personnes qui nous avaient fourni le renseignement en question se sont-elles ensuite ralliées définitivement à l'E.R.I., l'information que nous avions donnée en octobre étant de notoriété courante à Genève à ce moment-là. (Réd.)

A travers les Sociétés

Un anniversaire.

La charmante petite ville de Nyon fêtait, le 19 janvier, le 25^e anniversaire de la fondation de l'Union des Femmes. A cet anniversaire s'en ajoutait un autre: les 25 ans de présidence de sa fondatrice, Mme Jomini. Grâce à cette fidèle et active présidente, qui a su grouper autour d'elle toutes les bonnes volontés de Nyon, un travail considérable a été accompli dans ce quart de siècle. Des tableaux vivants, très bien réussis, évoquaient, devant un nombreux public les différentes activités créées par l'Union. Les scènes les plus variées se déroulèrent, tantôt dans un bureau de placement, tantôt aux colonies de vacances, puis dans une réunion suffragiste, à la société de couture, à la ligue contre la tuberculose et à l'école ménagère. Derrière l'écran, une musique délicieuse, et des couples composés par Mme Bonnard-Bonzon, qui fut l'amie et la conseillère respectée de l'Union et de sa présidente.

Mme Jomini, qui recevait avec sa grâce habituelle, sur remercier chacune, et l'atmosphère la plus cordiale régnait toute la soirée. N'oublions pas de superbes cadeaux offerts à Mme Jomini et Bonnard, témoignages touchants de la reconnaissance des membres de l'Union des Femmes de Nyon.

M. CH.

D'autres concours nous ont été promis pour 1932. Beaucoup de hautes personnalités suisses ne font que différer leur collaboration. Une grande bienveillance est témoignée par toutes les réponses, même négatives, à notre campagne, qui ne peut manquer d'être fructueuse.

Et non seulement ces personnes collaboreront par la parole, mais beaucoup le feront aussi par la plume; la plupart des noms cités et nombre d'autres, parmi lesquels des journalistes bien connus: Mme Elisabeth Zellweger, ancienne présidente de l'Alliance, Mme T. Combe, Mmes Marguerite Daepen, Berthe Pfenniger, André Kurz, etc., représentant une quarantaine de grands journaux et de multiples périodiques en nos trois langues.

Notre vice-présidente, Mme Marguerite Evard, centralisera tout le service de presse, sollicitant des articles, exposant nos directives, recueillant une documentation que voudront bien faire connaître nos deux organes officiels de l'Alliance, *le Schweizer Frauenblatt* et *le Mouvement Féministe*, que nous remercions déjà bien sincèrement.

On pourra aussi demander à Mme Evard des articles déjà parus à reproduire dans une autre région, ou des documents pour éclairer des travaux en ces matières.

Et maintenant, il ne nous reste plus qu'à souhaiter la réalisation de notre *vœu*. Puisse-t-il être soutenu du bel enthousiasme qui anime la Commission depuis l'émission de cette idée!

L'hiver 1931 nous permettra un essai, timide peut-être en certains lieux, mais qui méritera d'être connu. Un échange de vues à l'Assemblée de Vevey, en automne 1931, sur les expériences faites nous permettra de pousser plus activement nos recherches et de mettre plus de méthode dans la documentation.

Nous remercions à l'avance toutes les bonnes volontés qui tenteront quelque chose en cette voie, et nous vous adressons, Mesdames et chères collabotarices, nos souhaits de succès, nos remerciements pour votre confiance et nos hommages très respectueux.

Mon attention a été attirée sur un article paru dans le *Mouvement Féministe*, et j'ai pu en obtenir un exemplaire du 4 octobre 1930.

Quoique nous soyons maintenant en janvier 1931, j'espère que vous voudrez bien accorder la place nécessaire pour rectifier un rapport erroné qui a été donné en octobre.

Il n'est pas dans mes intentions de discuter dans cette lettre avec les personnes qui n'acceptent pas ou ne croient pas au traité de l'égalité des droits; mais on indique de façon positive que certains noms ont été ajoutés à l'*Equal Rights International* sans le consentement des personnes en question. Or, en ma qualité de première Présidente de l'*Equal Rights International* et de Secrétaire internationale du *Six Points Group*, qui a fait le travail préliminaire pour former l'*Equal Rights International*, je dois absolument nier ce qui a été avancé là.

Notre quartier général renseignera en tout temps volontiers le *Mouvement Féministe* sur tout ce qui concerne notre idéal, notre travail, notre constitution, etc.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.

HELEN A. ARCHADE.

Dont acte. Sans doute, les personnes qui nous avaient fourni le renseignement en question se sont-elles ensuite ralliées définitivement à l'E.R.I., l'information que nous avions donnée en octobre étant de notoriété courante à Genève à ce moment-là. (Réd.)

Veilliez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.

HELEN A. ARCHADE.

Dont acte. Sans doute, les personnes qui nous avaient fourni le renseignement en question se sont-elles ensuite ralliées définitivement à l'E.R.I., l'information que nous avions donnée en octobre étant de notoriété courante à Genève à ce moment-là. (Réd.)

Veilliez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.

HELEN A. ARCHADE.

Dont acte. Sans doute, les personnes qui nous avaient fourni le renseignement en question se sont-elles ensuite ralliées définitivement à l'E.R.I., l'information que nous avions donnée en octobre étant de notoriété courante à Genève à ce moment-là. (Réd.)

dans les *Voyages en zig-zag!* Oh! miracle de nos étoiles! grâce à elles, la bourse plate est devenue ronde, et, toujours comme dans le prologue de l'Union, les dames de l'Union ne marchent pas en zig-zag, mais allant droit au but, le bénéfice fera de même et ira tout droit... au déficit! Aussi est-ce un remerciement «imprimé» que le Comité tient à apporter aux 7 étoiles qui ont tenu les 19 rôles. Pour terminer, il ne peut mieux faire qu'emprunter les couplets de la Secrétaire générale pour le «Palais de la Femme»:

Nous emportons dans nos maisons
Un charmant trésor de chansons,
De la saine gaité de provision,
Souvenirs à foison!

L. V.

Société suisse des Femmes peintres, sculpteurs, décorateurs.

C'est à Genève que vient, pour l'année 1931, le siège de cette Association, qui était précédemment à Bâle. Le Comité directeur est composé de Mme V. Mettine-Gilliard, présidente, Jeanne Maeder, secrétaire, et E. Gross-Fulpius, trésorière. La prochaine Assemblée générale aura lieu à Lausanne, et la prochaine exposition de la Société (en automne 1932) passera successivement à Genève, Lausanne et Neuchâtel.

Carnet de la Quinzaine

Vendredi 6 février:

LAUSANNE: Groupe lausannois pour le Suffrage féminin, Lycée Club, 2 bis, rue du Lion-d'Or, 20 h. 30: Séance mensuelle: *La police et le travail de l'assistante*, causerie par M. Mutrix, lieutenant de police.

Samedi 7 février:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 h.: Thé mensuel; 16 h. 30: *La protection de l'enfance à la Société des Nations*, causerie par Mme Emile Gourd (3^e conférence de la série sur l'enfance).

LA CHAUX-DE-FONDS: Groupe suffragiste, Maison du Peuple, 15 h.: séance mensuelle de membres.

Lundi 9 février:

GENÈVE: Soroptimist-Club, Foyer du Travail féminin, 11, cours de Rive, 19 h. 30: Salle pour mensuel, réservé aux membres du Club.

Mardi 10 février:

SION: *Le rôle de la femme dans la famille et la société*, conférence publique et gratuite sous les auspices de l'A.S.S.F., par Mme Vallé-Genairon (Mâcon), présidente de la Fédération féministe du S.E. de la France.

Mercredi 11 février:

GENÈVE: Association de Femmes universitaires, Salle de l'Athènée, 20 h. 30: *La liberté et l'éducation*, causerie par Mme Kretschmar-Morel, Dr. ès lettres.

MARTONY: *Le rôle de la femme dans la famille et la société*, conférence gratuite et publique sous les auspices de l'A.S.S.F., par Mme Vallé-Genairon.

Vendredi 13 février:

NEUCHATEL: 1^{me} Journée d'éducation. (Voir programme aux annonces.)

MONTHY: *Le rôle de la femme dans la famille et la société*, conférence publique et gratuite sous les auspices de l'A.S.S.F., par Mme Vallé-Genairon.

Mardi 18 février:

NEUCHATEL: Restaurant sans alcool, faubourg du Lac, 20 h. 15: *Problèmes du Cinéma*, conférence de Mme A. Leuch, présidente de l'A.S.S.F., sous les auspices de l'U.S.F. et de plusieurs autres Sociétés féminines.

Jeudi 20 février:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 17 h.: *La carrière de jardinière et ses perspectives d'avenir*, conférence par Mme Jeanne de la Rive, directrice-fondatrice de l'Ecole d'Horticulture de la Corbière.

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER

Si toutes les maîtresses de maison avaient visité les installations des

LAITERIES RÉUNIES

toutes les femmes exigeraient les produits laitiers provenant des

LAITERIES RÉUNIES

HYGIÈNE - PROPRETÉ - QUALITÉ

V^e Journée d'Education à Neuchâtel

organisée par l'Alliance de sociétés féminines suisses (Commission d'éducation) la Fondation Pro Juventute et la Société pédagogique neuchâteloise

Aula de l'Université

Sujet général: *Le caractère dans l'éducation familiale et scolaire*.

Vendredi 13 février, à 20 h. 15: *L'influence effective dans l'éducation du caractère de l'enfant*, par Mme Boschetti-Alberti, de l'Ecole sereine (Agno), conférence publique et gratuite.

Samedi 14 février, à 8 h. 45: *La caractéralogie, étude scientifique du caractère*, par M. W. Boven, docteur en médecine, professeur à l'Université de Lausanne.

10 h. 30: *Le caractère de l'adolescence et de la jeune fille*, par Mme Ida Somazzi, docteur en philosophie, professeur à l'Ecole supérieure à Berne.

10 h. 45: *Deux moments décisifs dans l'éducation du caractère : la première enfance et — adolescence*, par M. Albert Maliche, professeur à l'Université de Genève.